

Montreuil le 25 mars 2010,

Monsieur Philippe PARINI
Directeur Général des Finances Publiques

Objet : Gestion des personnels ultra-marins et des personnels affectés en Outre Mer.

Monsieur le Directeur,

Malgré les conflits sociaux historiques en 2009, la tenue d'Etats Généraux, les annonces présidentielles et ministérielles, les demandes de la CGT, il n'existe toujours rien à la DGFIP pour traiter des questions touchant aux problématiques de l'Outre-Mer. Pourtant, nombre de sujets doivent être rapidement discutés. La CGT demande que soit instauré un groupe de travail permanent qui dans la période a de multiples motifs d'être réuni.

Le premier motif est lié aux conditions d'octroi des congés bonifiés à la DGFIP. Vous avez diffusé par circulaire du 20 mars 2010, les nouvelles modalités de prise en charge harmonisées entre les 2 filières ainsi que le formulaire permettant de déterminer le Centre d'Intérêt Moral Matériel (CIMM). Or comme pour toutes les autres règles qui ont fait l'objet d'une harmonisation, la CGT demande un bilan et une discussion sur ces conditions d'octrois. Il faut souligner que dans la période, nombre de personnels originaires d'Outre-Mer sont pris de court et pâtissent d'une situation dans laquelle les congés bonifiés leur sont refusés sans même une véritable explication collective.

Le second motif touche à l'organisation des concours en Outre-Mer. En effet, vous n'êtes pas sans savoir que le Ministre de la Fonction Publique et la Ministre à l'Outre-Mer ont annoncé de nouvelles modalités de passage pour les concours nationaux afin de rétablir l'équité avec les candidats composant en métropole. Ces nouvelles modalités ont été appliquées dès le 15 février 2010 aux concours des IRA. Sujet transversal avec la question de la formation professionnelle, la CGT considère qu'il est urgent de mener un premier débat dans le cadre de la proposition d'un groupe de travail permanent sur l'Outre-Mer.

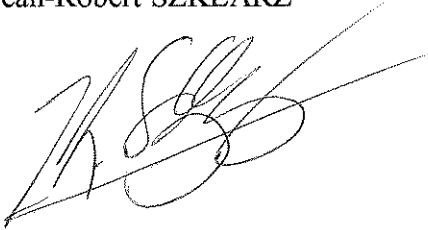
Le troisième motif relatif aux affectations hors métropole a déjà fait l'objet au sein de la filière gestion publique, d'un premier groupe de travail tenu le 6 novembre 2009 dans lequel la direction avait pris un certain nombre d'engagements devant l'ensemble des organisations syndicales. La CGT déplore que ces engagements n'aient pas été tenus et que le dialogue social en la matière soit au point mort. Pour mémoire, lors du groupe du travail du 6 novembre 2009, avait été actée la programmation d'une nouvelle réunion afin de définir un cadre permettant de sortir de la gestion passée qui a abouti à du contentieux administratif, par la mise en place de CAP nationales et de la définition de règles transparentes et équitables applicables à ces affectations.

D'autres motifs justifient également la réunion de ce groupe de travail permanent Outre-Mer. C'est le cas pour nombre de sujets : les affectations suite à promotion qui obligent souvent les personnels concernés à partir en métropole pour revenir ensuite dans leur département d'origine, l'installation des stagiaires en métropole, les frais de déplacement et les délais de route...

Malgré des interventions répétées auprès des services gestionnaires et au sein des groupes de travail, il semble que cette proposition de groupe de travail n'ait pas été portée à votre attention. La CGT vient donc directement vous présenter cette demande.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos considérations distinguées.

Le Secrétaire Général du SNADGI CGT
Jean-Robert SZKLARZ



La Secrétaire Générale du SNT CGT
Magali MUSSEAU

